



## **UCAO-UUT**

SECRETARIAT GENERAL

Cœuvres Universitaires

Tél : 96 80 31 72 / 70 35 75 24

### **CONDITIONS D'ACCES AU LOGEMENT DE L'UCAO-UUT**

1. Déposer un dossier de demande de logement aux Cœuvres Universitaires ;
2. Recevoir l'avis favorable de la Commission chargée d'étudier les demandes ;
3. Payer une caution de 45.000 F CFA et le loyer du premier mois 15.000 F CFA.

**NB : seuls les candidats dont les demandes de logement sont acceptées sont autorisés à payer la caution et le loyer du premier mois.**

### **COMPOSITION DU DOSSIER DE DEMANDE DE LOGEMENT**

- Copie du reçu de paiement des frais d'inscription ;
- Formulaire de demande de logement dûment rempli (à retirer aux Cœuvres Universitaires) ;
- Deux enveloppes timbrées à l'adresse du parent ou du tuteur ;
- Copie de la carte d'identité ou de la carte d'électeur ou du passeport du parent ou du tuteur.

Il est recommandé aux étudiants et aux parents de prendre connaissance du Règlement Intérieur avant même de remplir le formulaire de demande de logement.

**NB1 : pour les parents ou tuteurs résidents au Togo, il est recommandé un timbre de 250 F CFA sur chacune des deux enveloppes.**

**NB2 : pour les parents ou tuteurs vivant à l'étranger, il est recommandé un timbre de 500 F CFA sur chacune des deux enveloppes.**

### **FORMALITES CONDITIONNANT L'OBTENTION DE LA CLE DE LA CHAMBRE**

Après l'avis favorable de la Commission de logement,

#### **Étape 1 :**

1. payer la caution et le premier mois de loyer à la caisse de l'UCAO-UUT ;
2. remettre au concierge les reçus de la caution et du loyer ;
3. retirer la fiche d'engagement à remplir.

#### **Étape 2 :**

4. remettre au concierge la fiche d'engagement dûment remplie et signée par l'étudiant ainsi que par le parent ou le tuteur ;
5. retirer l'autorisation d'accès au logement ;

#### **Étape 3 :**

6. présenter sa moustiquaire ;
7. retirer la clé à la conciergerie après avoir présenté l'autorisation d'accès.